

Nouveaux horaires de La Poste



Le bureau de poste est temporairement* transféré à la Mairie.

Vous pouvez y :

- Affranchir vos envois
- Déposer et retirer courriers et colis
- Acquérir des enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer
- Effectuer des retraits et des versements d'espèces sur CCP et compte épargne
- Déposer des chèques sur CCP ou compte épargne
- Consulter sur ordinateur ou tablette les services en ligne de La Poste, des services publics et municipaux

Uniquement aux horaires suivants :

Lundi : 14h30 – 16h40

Mardi et Jeudi : 8h45 – 11h30

Mercredi et Vendredi : 13h15 – 16h40

* durant les travaux de rénovation de votre bureau de Poste, la ville d'Hasnon a souhaité, en partenariat avec le groupe La Poste, que les hasnonais(es) puissent continuer à bénéficier des services publics postaux et bancaires.

21/08/2020 – Port du masque obligatoire

Vu l'arrêté préfectorale du 21 août 2020,

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles, sur le marché hebdomadaire, au parc du Faisan doré ainsi que dans tous les établissements recevant du public.

Spectacle TELETHON à Hasnon

L'antenne AFMTELETHON présidée par Chantal Desmedt organise un concert de jazz « Noug'around »



Pour parcourir toute l'actualité utiliser les flèches ci-dessous.

11/04/2025 – Colonie 2025

HASNON



PONT-SAINT-ESPRIT

Gard



10/15
ANS

SÉJOUR
DU 14 AU 20
juillet 2025



 **Places limitées**

Inscriptions en Mairie d'Hasnon
à partir du 22 avril 2025

Brevet de natation obligatoire

11/04/2025 – Sortie CCAS : Nausicaa

Les inscriptions débutent en mairie lundi 14 avril 2025.

Sortie à

NAUSICAA

samedi 17 mai 2025

proposée par le CCAS d'Hasnon

HASNON



PROGRAMME

Départ à 8h d'Hasnon,
rendez-vous devant la Salle des Fêtes, rue Jean Jaurès.

Arrivée à Boulogne-sur-Mer à 10h30
pour la visite de Nausicaa

Déjeuner et après-midi libres

Départ à 16h30 de Boulogne-sur-Mer
pour un retour sur Hasnon à 19h.

Ouvert
à tout âge

de 5 à 17€

en fonction de vos
revenus

Inscriptions en mairie d'Hasnon avec votre dernier
avis d'imposition et votre livret de famille (règlement par chèque)

PLACES LIMITÉES et réservées aux hasnonais et aux millonfossois.

**11/04/2025 – [Enquête en
ligne] Réduisons nos déchets
(SIAVED)**

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS. VOTRE AVIS COMPTE !

Le **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, SIAVED**, est un **service public** qui collecte, traite et valorise les déchets des habitants de 258 communes des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Acteur du développement durable des territoires, le syndicat agit dans l'intérêt de la population afin d'améliorer continuellement le service public de gestion des déchets dans le **respect des normes sanitaires et environnementales actuelles**. C'est dans cette optique que le syndicat vous invite à participer à **une enquête publique** pour le **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers**.

> POURQUOI PARTICIPER À L'ENQUÊTE ?

Prenez 5 minutes pour aider le SIAVED à mieux comprendre les habitudes des habitants pour :

- Mettre en place des actions pour réduire et valoriser les déchets, favoriser une consommation raisonnée et protéger la planète
- Diminuer la production de déchets et ainsi maîtriser le coût de leur gestion

**Jusqu'au 5 mai 2025,
donnez votre avis !**

Participez en scannant ce QR code ou sur www.siaved.fr



**11/04/2025 – Atelier cuisine
– Antigaspi**

LE CLIC-RELAIS AUTONOMIE DE LA PORTE DU HAINAUT



VOUS INVITE A UN



"Atelier cuisine - Antigaspi"



Le Mardi 29 Avril 2025

ou

Le Mardi 27 Mai 2025

A

La Maison des Augustines

837 Route de Roubaix

59230

Saint-Amand-Les-Eaux

*Places limitées Max
12 personnes /
atelier*

Choix entre :



Un atelier salé : 10h à 12h



ou



Un atelier sucré : 14h à 16h



Inscription auprès de notre
service au

03.27.24.32.46

*Transport sous conditions

Nord
le Département est là

MAISON
DES AUGUSTINES



PACHAMAMA
Ateliers éco-responsables

**24/03/2025 – Informations
CPAM**



Mon bilan prévention



Qu'est-ce que c'est ?

« Mon bilan prévention » vous permet **d'échanger avec un professionnel de santé** sur vos habitudes de vie et les sujets qui vous préoccupent. Ensemble, vous pourrez **décider d'actions favorables** pour améliorer votre bien-être physique, mental ou encore social. **Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.**

À quel âge peut-on le faire ?

Entre **18-25 ans**,
Entre **45-50 ans**,
Entre **60-65 ans**,
Entre **70-75 ans**.

Avec qui prendre rendez-vous ?

Les bilans de prévention, d'une durée de **30 à 45 minutes**, sont réalisés par **les médecins, les sages-femmes, les infirmiers, les pharmaciens.**

Pour trouver un professionnel de santé près de chez vous, consultez l'annuaire disponible sur le site **sante.fr**

Comment s'y préparer ?

Avant le bilan, vous pouvez remplir un questionnaire pour vous aider à préparer l'échange et identifier les thématiques que vous souhaitez aborder. Le questionnaire est disponible sur **Mon espace santé** ou sur le site **ameli.fr**



À noter :

Pensez à apporter votre carte Vitale, vos informations de vaccination et vos éventuels derniers résultats d'analyse (sanguines, urinaires...) et de dépistage.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur **ameli.fr**



Les bons réflexes en cas d'accident

Lorsque vous êtes victime d'un accident causé par un tiers, de manière volontaire ou non, la responsabilité de cette personne est engagée.

Tous les types d'accidents sont concernés

Accident de la route, médical, scolaire, sportif, morsures d'animal, ... **Déclarez cet accident à votre caisse d'assurance maladie**, qui se retournera vers la personne responsable ou sa compagnie d'assurance pour obtenir le remboursement des frais engagés pour vos soins.

Rien ne change pour votre prise en charge.

N'oubliez pas également de le **signaler** aux **professionnels de santé** que vous consultez.

Victime d'un accident causé par un tiers ?

Un geste simple et citoyen qui aide à préserver notre système de santé.



Comment déclarer votre accident ?

- via votre **compte ameli**, rubrique « Mes démarches »
 - sur le site **demarches-simplifiees.fr** ;
 - par téléphone au 3646 ;
 - par courrier, à :
CPAM du Hainaut
63, rue du Rempart - CS 60499
59321 Valenciennes Cedex 1
- Adoptez les **bonsreflexes.ameli.fr** !

**24/03/2025 – Les vacances au
Dragon D'eau**

CENTRE AQUATIQUE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

À la recherche
du Lapin d'Or



TOUS LES
APRÈS-MIDI

LES VACANCES DE PRINTEMPS AU DRAGON D'EAU

**DU SAMEDI 5
AU LUNDI 21 AVRIL 2025**
OUVERT LE LUNDI DE PÂQUES
DE 8H30 À 12H30

Structures
gonflables
TOUS LES JOURS

Activité
Aqua Step
vendredi 18 de 18h30 à 19h15

Leçons de
natation

Stage de
Dragon'Eau

Entrée
à partir de
2,60€

Stage
Aqua Sports
Du 7 au 11 de 14h30 à 15h15

Animation
Paddle

EN PARTENARIAT AVEC
DECATHLON
Petite-Forêt

Mercredi 9 de 14h30 à 17h30

Baptême
de plongée

AVEC Les P'tits Loups
Samedi 12 de 14h30 à 17h30

Animation découverte
Modélisme nautique

EN PARTENARIAT AVEC
L'association Raismoise
de modélisme

Mercredi 16 de 14h30 à 17h30

Stage de
Natation Artistique
Du 14 au 18 de 14h30 à 15h15

**CHASSE
À L'ŒUF**

Samedi 19
de 14h30 à 15h30

**Au dragon
d'eau**
Centre Aquatique
Intercommunal de l'Amandinois

03 27 33 99 00

Chemin de l'Empire - 59230 Saint-Amand-Les-Eaux



PLUS
D'INFOS

Toutes les infos sur
dragondeau.fr



DECATHLON

LIKEZ
NOTRE PAGE
FACEBOOK
AuDragonDeau



Réalisation : AR Communication

**21/03/2025 – Réunion du
Conseil Municipal le 27 mars
2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 27 Mars 2025 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 20 Mars 2025



OBJET DE LA REUNION (2)

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 16 JANVIER 2025
- SUBVENTIONS 2025
- ETAT DES TAUX D'IMPOSITION 2025
- AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
- BUDGET PRIMITIF 2025

- MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS
- FONCTIONNEMENT ET RECRUTEMENT CLSH 2025
- TARIFS CLSH 2025
- CLSH/COLO : ORGANISATION ET TARIFS

- VENTE DE LA PARCELLE AH 516 – 9 RUE HENRI GHESQUIERE
- TRANSFERT DE COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID AU PROFIT DE LA CAPH
- DISPOSITIF DE MUTUALISATION D'INGENIERIE DE MEDiateURS NUMERIQUES
- CONVENTION DE RETROCESSION AVEC LA SSCV LES LILAS ET LA COMMUNE
- RGDP RENOUVELLEMENT : COMPLEMENT D'INFORMATION

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

**21/03/2025 – Don de Sang le
lundi 24 mars**



DON DE SANG

Privilégiez le rendez-vous !

MILLONFOSSE

Salle des fêtes

Lundi 24 mars

de 15h à 19h



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900 Service à appel gratuit

**12/03/2025 – Mini-centre de
printemps**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

du lundi 7 au vendredi 18 avril 2025

INSCRIPTIONS à la journée
dans la limite des places disponibles
du 17/03 au 21/03
sur la plateforme de réservation cantine/garderie*

Le Nord
fait ses Jeux !



Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - accueil@hasnon.fr

**24/02/2025 – Informations
CPAM**



Prévenir c'est agir. Dépistez-vous !

DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN

De 50 à 74 ans, le dépistage des cancers du sein est recommandé tous les 2 ans.



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus, fait tous les 5 ans de 30 à 65 ans et tous les 3 ans de 66 à 74 ans.



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.



Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !

Simple et gratuit, il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisé :

- **le dépistage du cancer du col de l'utérus**
 - Tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans ;
 - Tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans.
- **le dépistage du cancer colorectal**
 - Tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.
- **le dépistage du cancer du sein**
 - Tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans. La mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus : www.ameli/depistage
Je m'informe et j'y pense toute l'année !

Pourquoi se faire dépister pour le cancer colorectal ?

- Simple, indolore, fiable, à réaliser chez vous ;
 - 96% des tests ne révèlent rien d'anormal ;
 - 90% de guérison si le cancer est détecté tôt ;
- Chaque année, en France, plus de 2,5 millions de personnes se font dépister. Et vous ?



Commandez votre kit de dépistage du cancer colorectal :

Connectez vous via France Connect sur le site Internet monkit.depistage.colorectal.fr
Dès que la commande est validée, votre kit arrivera directement dans votre boîte aux lettres, sous 15 jours ouvrés.



Protégez-les aussi, contre les cancers HPV*.

*HPV : papillomavirus humains

Pourquoi faire vacciner votre enfant ?

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont parmi les infections sexuellement transmissibles **les plus fréquentes** et peuvent être à l'origine de cancers. Environ **80% des femmes et des hommes** y sont exposés au cours de leur vie. La vaccination des jeunes âgés de 11 à 19 ans est **efficace à presque 100%** lorsqu'elle est effectuée avant le début de la vie sexuelle.

Pour qui ?

Pour tous les jeunes garçons et filles âgés de 11 à 14 ans révolus, ou en rattrapage, pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans qui n'auraient pas été vaccinés.

Comment faire ?

Les parents des adolescents mineurs et les jeunes majeurs sont invités à en parler à leur médecin.

La vaccination peut également avoir lieu dans un centre de vaccination ou de planification familiale. Depuis 2023, tous les élèves en classe de 5e peuvent se faire vacciner gratuitement au sein de leur établissement sur présentation de l'accord de leurs parents.

La prise en charge

Avec une **vaccination au collège**, le vaccin sera **pris en charge à 100%**.

Dans les autres cas, il sera remboursé sur prescription médicale à 65% par l'Assurance Maladie. Les organismes complémentaires peuvent prendre en charge les 35% restant.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli

3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr